



Liste des documents nécessaire à votre dossier locataire et fiche de renseignement

Pour vous aider dans la constitution de **votre dossier locatif**, nous avons listé les documents demandés en fonction de votre situation professionnelle pour vous et votre garant. **Le dossier doit être complet pour la validation.**

décret n°2015-1437 du 5 novembre 2015

INTERMITTENT(E) DU SPECTACLE OU ASSIMILÉ(E)

(Exerçant une activité artistique non salariée : artiste, peintre, écrivain...)

- Carte d'identité, passeport
- 3 dernières quittances de loyer ou attestation d'hébergement
- Le dernier avis annuel d'imposition

Les personnes se portant caution solidaire doivent fournir les documents suivants leur situation (salarié(e), retraité(e), gérant(e), dirigeant(e), commerçant(e), artisan(e), profession libérale).